



La période hivernale est là...

L'automne et l'hiver, c'est avant tout la chute des feuilles ... Les feuilles mortes s'accumulent rapidement et peuvent provoquer des débordements ou des infiltrations d'eau lorsque les corniches et les gouttières sont encombrées. Pensez ainsi à les vérifier et à les nettoyer.

Un entretien régulier permet d'éviter désagréments et frais inutiles.

En cas d'impossibilité de réaliser vous-même cet entretien, la Régionale met à votre disposition un prestataire sur simple demande.

Cette intervention reste à charge du locataire et s'effectue aux tarifs négociés, sans supplément :

- Maison ≤ 2 niveaux : 4,70 € HTVA/mètre courant
- Maison ≥ 3 niveaux : 7,05 € HTVA/mètre courant
- Débouchage d'une tuyauterie de descente : 117,53 € HTVA/pièce
- Heures de prestation : 41,14 € HTVA/heure

Bonbonnes de gaz = Usage interdit



Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de bonbonnes de gaz pour se chauffer ou pour cuisiner est strictement interdite dans tous nos logements. Ces installations présentent un risque important d'incendie, d'explosion ou d'intoxication. Elles ne répondent pas aux normes de sécurité exigées et peuvent vous mettre en danger ainsi que votre voisinage.

Toute utilisation doit cesser sans délai.

Seule exception : le quartier de WONCK, où une installation spécifique et sécurisée a été mise en place par la RVH. En dehors de ce cas particulier, aucune bonbonne de gaz ne peut être utilisée.

Pour rappel, le remplacement ou la vérification du flexible reliant l'installation de gaz à votre cuisinière fait partie de vos obligations en tant que locataire. Il est donc de votre responsabilité de veiller à son bon état et de le remplacer si nécessaire.



COMMENT NOUS CONTACTER ?

- **Ouverture des bureaux :** les lundis, mercredis, vendredis de 9 à 12 heures (ou les après-midis sur rendez-vous)
- **Par mail :** info@rvh.be
- **Information importante concernant la permanence téléphonique :** Une nouvelle téléphonie a été mise en place depuis ce début d'année.
- **Par téléphone** au n° d'appel général **04/374.85.80**
Pour les appels techniques : tous les jours de 9 à 12 heures
Pour tous les autres services : les lundis, mercredis et vendredis de 9 à 12 heures
- **Via notre formulaire de contact** sur le site internet www.rvh.be
- **Par courrier :** La Champonnière 22 – 4600 Visé
- **Via CAPTEL** uniquement pour les urgences techniques (en dehors des heures d'ouverture) : **04/349.44.84**

CONTACT CCLP

JP PAULUS – 0478 46 38 15
jeanpierre.paulus@gmail.com

N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page 



PROCHAINES DATES DE FERMETURE DE NOS BUREAUX :

- Le 06/04/2026
- Le 01/05/2026
- Les 14 et 15/05/2026
- Le 25/05/2026



Les infos de la Visétoise

NEWSLETTER  JANVIER 2026

Editeur responsable : Véronique GUEDEL | La Régionale Visétoise d'Habitations | La Champonnière 22 | 4600 Visé



2026

Chers locataires,
Le Comité de direction est heureux de vous transmettre à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour 2026.

2025 a été une année intense et riche en réalisations. Nous avons mené à bien la rénovation complète de 35 logements à la Wade (Visé) et de 36 logements à la cité Cronwez (Dalhem). Par ailleurs, les chantiers de rénovation à Loën et Glons ont démarré, et nous finalisons actuellement 4 logements sur Visé et 6 sur Roclange-sur-Geer. Dix familles pourront prochainement bénéficier de logements modernes, confortables et économes en énergie.

Et 2026 s'annonce tout aussi prometteuse ! De nombreux travaux sont prévus pour améliorer votre confort et réduire la consommation énergétique. Un nouveau chantier de 10 logements débutera prochainement Allée des Alouettes à Visé. Nous lançons également deux projets d'envergure :

- Un nouveau quartier d'une cinquantaine de logements dans le cadre d'un partenariat public-privé à la Wade (Visé).
- La reconstruction de deux blocs d'appartements sur le site de la Prihielle.

Nous tenons à rappeler que notre mission – vous permettre d'accéder à ce besoin essentiel qu'est le logement – nous tient profondément à cœur. Chaque jour, l'ensemble du personnel œuvre avec engagement, en respectant les valeurs que nous avons choisies ensemble : dire, écoute, efficacité, confiance, entraide et positivisme.

Pour 2026, nous souhaitons renforcer notre proximité avec vous. Vos remarques, questions et idées sont précieuses : n'hésitez pas à nous les partager via notre adresse mail info@rvh.be. À titre d'exemple, notre ancienne centrale téléphonique n'a pas répondu à vos attentes. Grâce à vos retours, nous avons mis en place début janvier une nouvelle solution téléphonique, accompagnée de nouveaux horaires pour mieux vous servir.

Que 2026 soit pour chacune et chacun d'entre vous une année sereine et agréable.

Aline, Audrey et Véronique

L'habitat entre public et privé : le logement à loyer d'équilibre ?

Qu'est-ce qu'un logement à loyer d'équilibre ? (LLE)

Un LLE est un logement proposé à un loyer modéré, destiné aux ménages dont les revenus sont trop élevés pour le logement social, mais trop faibles pour le marché privé. C'est une offre intermédiaire qui permet de maintenir un équilibre sur le marché locatif.

Qui peut en bénéficier ?

Pour pouvoir accéder à un LLE, le ménage doit remplir deux conditions :

- Ne pas être propriétaire (en pleine propriété ou en usufruit) ;
- Disposer de ressources financières suffisantes : une fois le loyer déduit, le ménage doit encore disposer d'un montant égal ou supérieur à 80% du revenu d'intégration sociale (R.I.S.).

Quel est le montant du loyer ?

Le loyer est fixe et n'évolue donc pas en fonction de la situation familiale ou professionnelle du ménage. Il est calculé lors de la mise en location selon le calcul de la grille indicative des loyers en Wallonie. Celui-ci est indexé annuellement à la date anniversaire du début du bail.

La localisation de ce type de logement ?

Le nombre de logements que la RVH peut louer à un loyer d'équilibre dépend de la situation de chaque commune. Un quota a été fixé par la Région Wallonne pour chaque commune, quota qui dépend directement du pourcentage de logements publics dans la commune en regard de l'ensemble des logements situés sur son territoire.

Intéressés ? Comment s'inscrire ?

Prenez contact avec la RVH afin d'obtenir le formulaire unique de candidature. Vous le trouverez aussi sur le site internet de la société.

Voici des exemples de logements à loyer d'équilibre sur Visé :



Nouvelle année, nouveaux ordres permanents !

Vous avez reçu votre fiche de calcul de loyer pour 2026.

Si ce n'est déjà fait, n'oubliez pas d'adapter votre ordre permanent au nouveau montant.

Des questions ?

M^{me} ANTOINE vous répondra

☎ 04 374.85.80 – Menu 1 – Option 2



Chèques cadeaux OXFAM

Des chèques cadeaux pour tous les enfants des locataires !

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCLP a choisi de gâter les plus jeunes !

Un chèque cadeau de 5 euros, à dépenser dans le magasin Oxfam Seconde Main de Visé (Devant le Pont), sera envoyé aux 480 enfants de moins de 12 ans vivant dans les logements de la RVH.

Ces chèques sont valables jusqu'au 30 avril 2026 au rayon « vêtements ».

Voilà une belle initiative solidaire qui va faire plaisir aux familles tout en soutenant le commerce local et la filière de seconde main.



Présentation de trois nouveaux collaborateurs



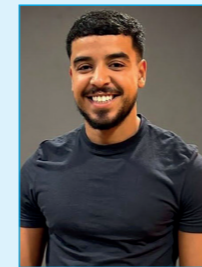
Loïc Brennecke

Comptable et contrôleur de gestion
Loïc dispose d'un baccalauréat en comptabilité et gestion.

Fort d'une expérience de 15 ans dans une société du secteur privé, il a rejoint la RVH fin décembre 2024 car il recherchait un nouveau défi.

En effet, le secteur du logement public est très différent et les challenges ne manquent pas. Cette nouvelle fonction est, selon lui, très motivante et lui permet d'approfondir chaque jour ses connaissances.

La première impression de Loïc à la RVH : « on s'y sent comme chez soi ; comme si on avait toujours fait partie de l'équipe. Et pour moi, ça c'est une valeur fondamentale. La RVH est un endroit parfait pour s'épanouir. L'ambiance y est chaleureuse et la taille de l'entreprise permet de se sentir à l'aise avec tout le monde et de communiquer plus facilement. »



Anass Lansari

Comptable junior

Diplômé en juin 2025 en comptabilité option fiscalité, Anass a d'abord travaillé à 3/5^e temps à la RVH sous contrat intérimaire étudiant (depuis octobre 2024). Après plusieurs épreuves de sélection, il a rejoint la RVH le 15 septembre 2025 pour une durée d'un an. Il s'occupe principalement de la comptabilité fournisseurs ainsi que des encodages comptables

journaliers de l'entreprise.

Selon lui, la RVH en deux mots, c'est chaleur humaine et professionnalisme.

Et ses impressions quant à son accueil à la RVH sont les suivantes : « On m'a directement mis à l'aise dans un poste de travail agréable. L'équipe est formidable, à l'écoute, respectueuse et fiable, toujours prête à répondre à mes questions. »



Jodie Georges

Gestionnaire projets et chantiers

Jodie dispose d'un master en architecture.

Après 6 ans d'expérience en tant qu'architecte dans le secteur privé, elle a rejoint la RVH début juillet 2025.

Animée par le désir de s'investir dans une mission porteuse de valeurs humaines plus affirmées, elle a choisi de réorienter sa carrière vers un environnement plus engagé.

Dès son arrivée à la RVH, elle a été accueillie avec chaleur et bienveillance.

Elle apprécie la diversité des projets et des chantiers en cours, reflet du dynamisme de l'entreprise. L'environnement collaboratif favorise l'échange, l'écoute et l'implication de chacun pour continuer de mener à bien la mission de la RVH : « Permettre à chacun d'accéder aux besoins essentiels ! »

Les relevés de compteurs : pourquoi est-ce important ?



Les relevés de compteurs (eau, gaz, électricité) sont indispensables. Ils permettent, en effet, de calculer vos consommations en temps réel. Grâce à ceux-ci, chaque ménage paie uniquement ce qu'il consomme. Ils servent de base pour établir votre régularisation annuelle.

Sans relevé correct, des différences importantes peuvent apparaître. Ils permettent aussi de détecter rapidement une fuite d'eau ou une surconsommation. Un relevé régulier et précis vous évite donc de mauvaises surprises ! Chaque locataire est responsable de relever ses index et de les encoder auprès de ses fournisseurs.

Pour vous éviter des ennuis, relevez-les avec régularité et exactitude.